

Commune de Dunieres



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Etude revitalisation NOVAE - phase 3

Convention pour la réalisation de prestations de services « suivi et entretien des bâtiments et équipement communautaires » entre la Commune et la CCPM.

AFFAIRES FINANCIERES

Fixation du prix de vente des caveaux préfabriqués

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs

AFFAIRES FONCIERES

Fixation prix lots - Lotissement L'Orée de Ville

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à E MOUNIER), Fabienne MANOHA (pouvoir à I MEYNET)

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Pascale MERLE est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15.02.2022. est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Etude revitalisation NOVAE - phase 3

Dans le cadre de la mesure « revitalisation des bourgs-centres » du CPER, le Conseil Municipal de Dunières a choisi, par délibération du 29 septembre 2019, un prestataire pour réaliser l'étude de revitalisation du centre-bourg. Celle-ci a été lancée le 7 novembre 2019.

Un premier marché, composé des phases 1 et 2 de l'étude, a été lancé. Ces deux phases ont bénéficié d'un soutien financier du Département et de l'Etat. Suite à la réalisation de ces deux phases, le Conseil Municipal souhaite lancer la phase 3, représentant un nouveau marché subséquent. Cette dernière étape de la démarche permettra de conduire une étude pré-opérationnelle pour la requalification de l'entrée nord de Dunières.

Sur la base de ses besoins, la Commune a retenu l'offre du prestataire pour un coût de 21 435 € HT.

Vous trouverez, ci-dessous, le détail du plan de financement :

Coût de la phase 3	Financement du Département		Autofinancement	
21 435 € HT	17 148 € HT	80 %	4 287 € HT	20 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché relatif à la phase 3 avec NOVAE et de solliciter le Département pour la subvention.

Monsieur Le Maire propose d'ajourner le dossier et de le remettre au vote afin de permettre à la Commission « revitalisation du centre bourg » d'éclaircir le contenu de la phase 3.

Convention pour la réalisation de prestations de services « suivi et entretien des bâtiments et équipement communautaires » entre la Commune et la CCPM.

Monsieur Le Maire explique que le suivi technique des bâtiments et équipements communautaires est complexe et qu'il représente un très faible volume horaire de travail hebdomadaire et quotidien dans les structures concernées.

La CCPM entend confier une partie de la gestion technique des bâtiments et équipements communautaires concernés sur la Commune. La Commune s'engage à mettre à disposition ses agents techniques à chaque fois que nécessaire et à les rendre disponibles dans les meilleurs délais en cas d'urgence.

Les missions pouvant être confiées sont les suivantes : aménagement extérieurs (parcours voie verte, ZA, bassins d'orage, éclairage public, mobiliers urbains...), bâtiments communautaires (crèches, centre de loisirs, gîte, maison de santé...), matériels et véhicules (petites réparations des grilles d'expositions, nacelle, podium, blocs WC, aide aux transports de matériels en cas d'événements...).

Durée de la convention : 1 AN renouvellement par tacite reconduction.

Prix de la prestation : 22 €/heure (brut + charges patronales).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention pour la réalisation de prestations de services entre la Commune de DUNIERES et la CCPM concernant le suivi et l'entretien des bâtiments et équipements communautaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention pour la réalisation de prestations de services entre la Commune de DUNIERES et la CCPM concernant le suivi et l'entretien des bâtiments et équipements communautaires.

AFFAIRES FINANCIERES

Fixation du prix de vente des caveaux préfabriqués

Monsieur Le Maire rappelle la facture émise par l'entreprise SDRTP ZA Aulagny 43290 MONTREGARD pour la fourniture et la mise en place au cimetière de 8 caveaux préfabriqués de 6 places avec ouverture avant pour un montant de 32 640,00 € TTC. Il explique qu'il convient de fixer les tarifs de la vente de ces caveaux préfabriqués aux personnes inscrites sur une liste d'attente.

Monsieur Le Maire propose de fixer le prix de vente à 4 080 € TTC l'un.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le prix de vente des caveaux préfabriqués à 4 080 € TTC l'un.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente de ces caveaux préfabriqués au prix de 4080 € TTC l'un.

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de procéder au vote des comptes de gestion du comptable public pour l'ensemble des budgets présentés ; ces comptes étant conformes aux comptes administratifs de l'ordonnateur :

- Budget principal - Commune
- Budget annexe assainissement
- Budget annexe eau
- Budget annexe lotissement les Hauts du Champ
- Budget annexe lotissement l'Orée de Ville.

Le vote du compte de gestion doit obligatoirement intervenir avant le vote du compte administratif dans le déroulement de la séance.

Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit un président désigné expressément pour cette séance spécifique. Le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Un conseiller municipal empêché ou absent ne peut pas donner son pouvoir au maire lors du vote du compte administratif.

Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle il est demandé au Conseil Municipal de voter.

Budget en €	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
COMMUNE	1 896 431,38 €	2 310 419,20 €	1 494 724,87 €	1 263 760,55 €
ASSAINISSEMENT	135 325,03 €	165 649,45 €	157 672,45 €	138 160,12 €
EAU	163 627,93 €	184 554,36 €	138 662,02 €	112 274,39 €
LOT HAUTS DU CHAMP	87 800,59 €	87 800,59 €	96 834,96 €	85 869,33 €
LOT DE VILLE	209 631,88 €	209 644,38 €	185 996,57 €	206 658,12 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les comptes de gestion 2021 qui sont conformes aux comptes administratifs de la Collectivité.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2021 des différents budgets de la Commune et des budgets annexes.

Monsieur Le Maire propose de désigner un Président de séance pour faire voter les comptes administratifs 2021.

Le Conseil Municipal désigne Catherine MARCON comme présidente de séance à l'unanimité.

Monsieur Le Maire sort de la salle.

Catherine MARCON propose au Conseil Municipal de voter les comptes administratifs 2021 des différents budgets de la collectivité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2021 des différents budgets de la Commune.

AFFAIRES FONCIERES

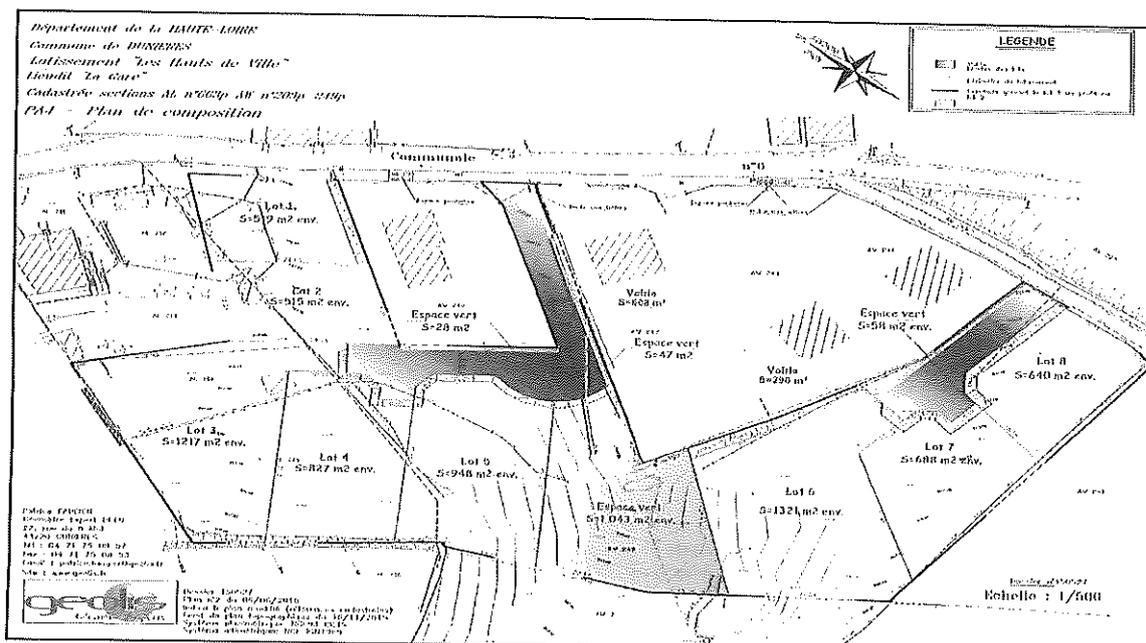
Fixation prix lots - Lotissement L'Orée de Ville

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 07 avril 2017 fixant les prix de vente des lotissements communaux.

Thierry SABOT, adjoint à l'urbanisme, indique que Monsieur Yener YILMAZ souhaite acquérir deux lots 1 et 2 à l'Orée de Ville pour un montant de 64 000 € TTC.

LOTISSEMENT LES HAUTS DE VILLE

Lot	1	2	3	4	5	6	7	8
Surface	519	515	1217	827	948	1321	688	640
Prix	35 000,00 €	35 000,00 €	45 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €



Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Monsieur Le Maire fait procéder au vote :

CONTRE la baisse du prix : 12

ABSTENTION = 6

POUR la baisse du prix = 3

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Prochain Conseil Municipal : 14/04/2022 à 20H30

Fin de la séance,
Fait à DUNIERRES, le 05 avril 2022

Le Maire,
Pierre DURIEUX

